

Introduction aux placements

Les placements peuvent vous aider à mettre de côté l'argent dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs : faire des études collégiales ou universitaires, explorer le monde ou acheter votre première voiture.

Le présent guide vous aidera à comprendre les différents types de placements et leurs modalités respectives.

Liquidités et équivalents

Les liquidités comprennent l'argent dans votre compte bancaire et les valeurs assimilables qui peuvent rapporter des intérêts, dont les obligations d'épargne, les bons du Trésor et les certificats de placement garantis.

Les placements de fonds liquides sont généralement très sûrs ou peu risqués et vous donnent rapidement accès à votre argent. Cependant, leur taux de rendement est souvent inférieur à celui d'autres types de placements.

Risque et rendement

Le risque désigne la possibilité de perdre de l'argent sur votre investissement, tandis que le rendement est le montant rapporté par un investissement. En général, plus le rendement potentiel est élevé, plus le risque est élevé.

Obligations

Lorsque vous achetez une obligation, vous prêtez votre argent à un gouvernement ou à une société pendant un certain temps. En retour, l'emprunteur promet de vous payer un taux d'intérêt préétabli à intervalles périodiques et de vous rembourser la « valeur nominale » à l'expiration de la durée de l'obligation (la date d'échéance).

Les obligations offrent généralement de meilleurs taux de rendement que les placements de fonds liquides, car vous prenez davantage de risques en prêtant votre argent pour une période plus longue. De nombreuses obligations sont assorties d'une garantie et sont relativement sûres. D'autres offrent des taux de rendement beaucoup plus élevés, mais elles peuvent être très risquées et sans garantie.



Qu'est-ce que la valeur nominale?

La valeur nominale d'une obligation, c'est-à-dire sa valeur à l'émission, correspond au montant que vous recevez à son échéance. C'est la valeur nominale qui détermine le montant des intérêts versés. Par exemple, une obligation dont la valeur nominale est de 1 000 \$ et dont le taux d'intérêt est de 5 % vous rapporterait 50 \$ par an.

Actions

Lorsque vous achetez des actions, vous devenez actionnaire d'une société. Selon sa taille, une société peut donc avoir des centaines, voire des milliers de propriétaires, ou actionnaires.

Vous recevrez une partie des bénéfices que la société distribue à ses actionnaires. Ces bénéfices sont appelés dividendes.

Propriété d'une fraction d'une société

En tant que propriétaire d'une fraction d'une société, vous pourriez avoir le droit de voter à l'assemblée des actionnaires, mais vous ne participerez pas à la prise des décisions quotidiennes de la société.

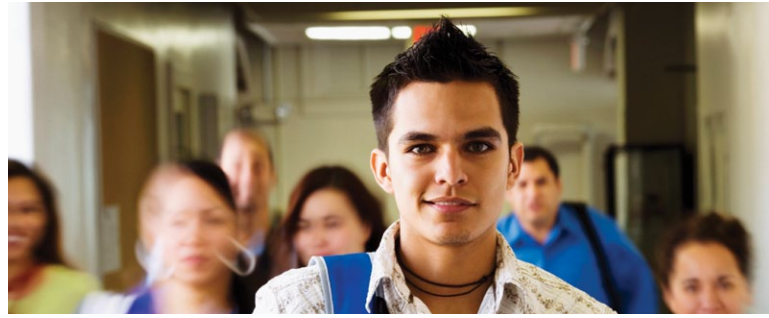
Une action peut vous rapporter de l'argent de deux manières : en s'appréciant et en vous donnant droit à un dividende. Toutefois, rien ne garantit qu'une action prendra de la valeur ou que la société émettrice versera un dividende. La valeur d'une action peut fluctuer à la hausse ou à la baisse, et les fluctuations peuvent être fréquentes et parfois considérables. Les actions peuvent offrir un rendement plus élevé que d'autres types de placements, mais aussi vous faire courir un plus grand risque de perdre une partie ou la totalité de votre placement.

Organismes de placement collectif

Les organismes de placement collectif (OPC) sont regroupement de placements dans une ou plusieurs catégories d'actifs. Chaque OPC s'intéresse à un type de titres, comme les obligations d'État, les actions de certains pays, ou une combinaison d'actions et d'obligations. Le niveau de risque et de rendement dépend des investissements que l'OPC effectue.

Fonctionnement des organismes de placement collectif

Lorsque vous achetez des titres d'un OPC, vous mettez votre argent en commun avec de nombreux autres investisseurs. Le principal avantage de l'OPC est qu'il vous permet de détenir un portefeuille de placements à un coût relativement modeste et d'en confier la gestion à un professionnel.



Autres placements

Les autres placements sont plus complexes. Il s'agit notamment des options, des contrats à terme standardisés et de gré à gré, des fiducies de revenu, des sociétés en commandite, des fonds de couverture et des opérations sur devises. Ces types de placements sont généralement réservés aux investisseurs chevronnés qui peuvent se permettre de prendre plus de risques.

Pour en savoir plus

Les autorités en valeurs mobilières surveillent les marchés financiers du Canada et les conseillers qui vendent et qui gèrent les titres négociés sur ces marchés. Elles ont pour mission de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses tout en favorisant l'équité et l'efficacité des marchés financiers.

Vous trouverez dans nos guides gratuites de l'information objective sur l'investissement, le fonctionnement de certains produits et le choix d'un conseiller financier. Vous pouvez vous les procurer sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Consultez ces brochures gratuites pour de l'information objective :

- L'ABC du placement – Faire ses premiers pas
- Coup d'œil sur les produits -d'investissement
- Investir avec l'aide d'un conseiller financier
- Comprendre les organismes de placement collectif
- Protégez votre argent contre les fraudes et les escroqueries

